



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE Belfort
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20241112-2024018-BF S

Belfort
Levraut

Séance du 12 novembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 33

Absents : 9

dont suppléés : 0

dont représentés : 3

Votes pour : 36

Votes contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 36

Date de la convocation

05/11/2024

Date de publication

19/11/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, D. VALLVERDU, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : V. ORLAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. HOTZ à J. CHIPAUX, A. FESSLER à R. BEGUE

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 129-2024

Objet : Finances - budget annexe zones d'activité économique - décision modificative n°01

Monsieur le Président propose la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables	0,00 €	103,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268 : Autres honoraires, conseils ...	0,00 €	1 104,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6227 : Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	370,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63512 : Taxes foncières	0,00 €	526,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	2 103,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 103,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		2 103,00 €		0,00 €

(1) Y compris les restes à réaliser

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter les mouvements budgétaires proposés.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

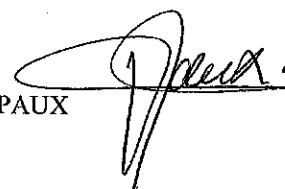
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,


J. CHIPAUX